

PRÉFÈTE  
DE LA SARTHE

Le Mans, le 07/03/2017

**Amélioration des relations entre la population et les forces de sécurité de l'État dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les zones de sécurité prioritaires**  
**Appel à projets**

Veiller au renforcement des liens de confiance unissant les forces de sécurité de l'Etat et la population demeure un enjeu majeur pour le Gouvernement. En effet, l'amélioration de leurs relations contribue à garantir la cohésion sociale et la tranquillité publique.

Pour la troisième année consécutive, l'Etat a ainsi débloqué un million d'euros dans le but d'améliorer le climat de confiance entre la population et les forces de l'ordre.

La préfecture lance donc un appel à projets pour financer des actions dont les objectifs doivent répondre à :

- informer, sensibiliser et communiquer auprès de la population sur les différents métiers des forces de sécurité de l'Etat, ainsi que sur les activités menées ;
- permettre les échanges et faciliter la communication entre la population et les forces de sécurité de l'Etat ;
- agir sur les représentations mutuelles, faire évoluer ces représentations, déconstruire les stéréotypes ;
- comprendre la manière dont la population perçoit et pratique l'espace public (sentiment d'insécurité, stratégie d'évitement de certains endroits, mobilier urbain, dégradations,...);
- promouvoir la citoyenneté.

Les formulaires de demande de subvention sont téléchargeables sur le site de l'Etat en Sarthe, à l'adresse suivante :

<http://www.sarthe.gouv.fr/amelioration-des-relations-entre-la-population-et-a3282.html>

Les dossiers doivent être transmis au bureau du Cabinet de la Préfecture de la Sarthe à l'adresse suivante : [pref-fipd@sarthe.gouv.fr](mailto:pref-fipd@sarthe.gouv.fr)

La date limite de dépôt des projets est fixée au **18 avril 2017**.

Tous les dossiers seront ensuite transmis par la préfecture au Secrétariat Général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR) et au Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), accompagnés d'un avis circonstancié, au plus tard le 30 avril. Ils feront l'objet d'un examen par la cellule nationale d'animation, créée en 2015 et composée de personnalités issues des services de l'Etat, des collectivités territoriales et des associations, qui décidera de l'attribution des subventions aux projets qu'elle aura retenus. Le SG-CIPDR et le CGET notifieront ensuite la décision de la cellule nationale d'animation aux préfets qui en informeront les porteurs de projets concernés.

Pour plus d'informations, la circulaire et l'appel à projets sont disponibles sur le site de l'Etat en Sarthe, ainsi que le formulaire de demande de subvention à remplir pour les porteurs de projets intéressés.